



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Qc J0S 1K0

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Francine Crête, Greffière adjointe, à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 septembre 2023, les règlements ci-dessous ont été adoptés :

- Règlement no. 8-2023 établissant le traitement des élus;
- Règlement no. 136-2023 en regard à la tarification spécifique pour le remboursement des travaux sur la branche 3 du cours d'eau J.W. Martin;
- Règlement no. 140.1-2023 modifiant le règlement no. 140-2022 fixant les tarifs applicables lors d'intervention du service de sécurité incendie pour combattre l'incendie d'un véhicule ou pour intervenir lors d'un accident routier d'un véhicule dont le propriétaire est non-résident de la municipalité d'Ormstown.

Toute personne intéressée par ces règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale, aux heures régulières de bureau soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 13h00 ou sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca

Les règlements entreront en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Ormstown, ce 6 septembre 2023

(Original signé)

Francine Crête
Greffière adjointe